

La joaillerie française tient son label

GARANTIE. Présenté hier à Paris par le Syndicat professionnel de bijouterie-joaillerie et soutenu par le ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, un label d'origine de fabrication « Joaillerie de France » est lancé. Jusqu'à ce jour, les bijoux vendus sur le territoire n'arboraient que deux poinçons, l'un déterminant le titre du métal, l'autre, celui du joaillier (le poinçon de maître). Mais en l'absence de certification sur l'origine de fabrication des modèles, des marques établies en France pouvaient parfaitement faire fabriquer leurs bijoux en Chine ou en Thaïlande. Désormais, ce nouveau label garantira au consommateur que chaque modèle qui en sera frappé aura bien été fabriqué, c'est-à-dire monté,

serti et poli, en France. Représenté par un hexagone dans lequel seront inscrits le poinçon de titre et le poinçon de maître, cette nouvelle estampille sera attribuée par un organisme indépendant, le Cetehor, et par une commission de professionnels à toutes les sociétés qui en feront la demande. Mais pour cela, encore faudra-t-il que les marques respectent les règles du savoir-faire joaillier français ainsi que les normes légales, sociales, éthiques et environnementales encadrant ce secteur. En clair, ainsi labellisée, la joaillerie made in France a tout à gagner : le renforcement de son image à l'étranger et surtout, pour les femmes, l'assurance de porter un bijou de qualité, proprement fabriqué. C'est une bonne nouvelle.

F. R